

## L'ENTREE DE LOUIS XI ARRAS

**LE 24 JANVIER 1464**

### UN NOUVEAU ROI

En 1461, meurt Charles VII. Les Arrageois se sentent peu concernés par l'événement : le roi de France n'est pour eux qu'un suzerain nominal. Ils sont fidèles sujets du duc de Bourgogne et comte d'Artois, Philippe le Bon, qui, depuis 1435, leur a assuré la paix et une protection aux frontières par l'annexion des villes de la Somme. Sa pression fiscale est tolérable et laisse aux bourgeois la jouissance de la plus grande partie des revenus de leurs biens immobiliers, du commerce (des vins en particulier) et de l'industrie de la tapisserie.

Les Arrageois accueillent la mort du roi avec, peut-être une certaine satisfaction. Charles VII menait en effet une politique dangereuse pour la paix, contrariant les projets de Philippe à l'extérieur, multipliant les empiètements juridiques à l'intérieur du duché, en faveur du Parlement de Paris. Au contraire, le dauphin qui, depuis 1456, vit à Genappe en Brabant, sous la protection de "*bel oncle de Bourgogne*" est un possible allié.

Mais Louis XI n'est pas paralysé par la reconnaissance. A peine monté sur le trône, il reprend la politique de son père. En septembre 1463, il fait jouer la clause du rachat des villes de la Somme inscrite au traité d'Arras de 1435. Paris recouvre ses "*clés*". L'Artois redevient une marche-frontière, à qui les "*dangers des mouvements de France appartiennent*".

Louis XI parcourt ses domaines retrouvés, fait renouveler le serment des bonnes villes, des gens d'église et des nobles hommes, installe des officiers qui lui sont dévoués. D'Abbeville, il manifeste l'intention de gagner son fief de Tournai, à travers la mouvance française des Etats du Duc, son vassal. Les Arrageois, avertis, se préparent à le recevoir : certains avec espoir comme les bannis de la ville que le roi pourrait grâcier à l'occasion de sa première et joyeuse entrée, d'autres avec inquiétude comme le Mayor et les Echevins qui s'émeuvent de cette prétention des bannis, contraire aux "*anciens droits, privilèges, franchises et libertés*" de la ville. Ils l'écrivent au duc qui en fait part au roi...

### DEVANT LA PORTE BAUDIMONT

C'est dans la Cité de l'évêque (séparée de la ville proprement dite par une muraille) que Louis XI entre d'abord, car sa suzeraineté s'y exerce directement, alors que le bourg marchand ne lui est soumis que par l'intermédiaire du comte d'Artois. Le mardi 24 janvier 1464, il arrive à la vieille porte Baudimont, accompagné du duc de Berry, son frère, du comte d'Eu, du prince de Piémont et "*autres princes et seigneurs, non pas en grant nombre ny en grant estat, car tous estoient montés sur de petits chevaulx courtaulx*". A l'inverse des ducs de Bourgogne, le roi méprisait le faste, toute dépense qui n'était pas un placement politique. Le peuple put cependant admirer la tenue de ses soixante-cinq ou soixante-dix archers avec leurs brigandines et salades dorées et argentées "*tous en épées, daghues et jouardes vermeilles, chargiées d'orfavrie*". L'évêque d'Arras, Pierre de Ranchicourt, le cardinal d'Albi, Jean Jouffroy, avec "*plusiers autres tant de la Cité comme d'Arras*" vinrent à la rencontre du roi, qui les reçut "*bénignement*". Mais, alors que l'évêque retournait en Cité revêtir, son "*Pontifical*", Louis XI, ayant aperçu des hérons "*ès flacques d'yaue au-dessoubs de la porte*" fit lancer sur eux ses oiseaux de proie et regarda l'esbatement sans plus se soucier des notables en habit d'apparat. Dans l'une de ces attitudes familières qu'il croyait lui attirer la sympathie des bourgeois, les

Arrageois découvraient son amour de la chasse qu'il connaissait mieux "*que nul homme qui ont régné de son temps*".

Vers trois heures, il se décida à entrer. Il descendit de cheval et, après avoir examiné la porte de bas en haut, il s'avança précédé de ses archers, ayant à sa droite le cardinal d'Albi et, à sa gauche, le seigneur de Lau, un de ces pauvres hobereaux qu'il aimait élever jusqu'à lui de préférence aux Grands dont il se défiait. Il passa entre les gens d'Eglise, les "Messieurs" du chapitre de Notre-Dame, les curés, chapelains, clercs et moines mendiants. Remarquant un groupe à l'écart des autres, il demanda au cardinal : "*quels gens sont ceux icy ?*" Le cardinal répondit : "*ce sont les religieux de Saint-Vaast d'Arras*". Le prieur de l'abbaye qui portait une croix "*moult riche*" s'étant mis à genoux, le roi s'agenouilla à son tour, ôta son chapeau et baisa la croix. Cet acte de dévotion accompli, le cortège reprit sa marche. Devant l'Hôtel-Dieu, les archers reçurent chacun de son valet un cheval richement carapaçonné et firent la haie pour faciliter au souverain l'entrée du cloître.

## **DANS LA CITE**

Ils la fermèrent derrière lui afin que nul ne l'approchât ou ne gênât sa compagnie. Dans l'église Notre Dame, le roi baisa la châsse renfermant la Sainte-Manne (tombée vers 370, année de grande disette, selon Saint-Jérôme) et se fit complimenter par l'évêque. La cérémonie achevée, il alla loger, près de l'entrée du cloître, du côté de Saint-Nicaise, dans l'hôtel de Jehan Thyébault, chanoine et official d'Artois, que, selon ses habitudes de simplicité, il avait préféré au palais épiscopal et à d'autres très beaux hôtels de chanoines.

Tous les "*gros princes et aultres*" trouvèrent asile tant bien que mal dans la Cité, car le roi interdit à tous ses gens de s'installer en ville. "*Ceux d'Arras*" avaient refusé, non sans insolence, de les loger par fourriers (gratuitement) "*jusques à ce que les hostelleries de la ville seroient pleines, esquelles il poait de quatre à cinq mille chevaulx comme ils disoient*". Ce refus montre combien les Arrageois craignaient peu le roi de France.

Le jeudi 26, Florent Muette, procureur de la ville, offrit à l'hôte illustre, le présent d'usage : du vin de Beaune dans quatre pots d'étain. Louis XI remercia en disant qu'il en "*buveroit volontiers*".

Cependant, il demeura en Cité, sans entrer en ville, jusqu'au samedi 28. On invoque deux raisons pour expliquer cet attentisme : l'humeur qu'il ressentait du procédé des bourgeois d'Arras à l'égard de ses gens et la volonté de régler la question des bannis qui l'assaillaient de requêtes et de supplications de grâce. L'étude en fut confiée à Mtre La Rosière et à Ernout Bouchier, maitres des comptes.

## **L'ENTREE DANS ARRAS**

Quand on eut la certitude que le roi se proposait enfin d'entrer en ville, Richard Pinchon, Robert de Markais, lieutenant, Jean de Wailly, Pierre de Monchaux, Pierre Laisné, Hue de Dompierre, Martin de Paris, échevins, vinrent lui présenter les clés de la ville avant qu'il montât à cheval. Ils le prièrent de bien garder leurs privilèges ainsi que l'avaient toujours fait ses nobles "*progéniteurs*" et de décider en leur faveur sur la question des bannis.

Louis ne voulut pas recevoir les clés : "*Vous êtes à bel oncle de Bourgogne, le homme au monde en qui j'ay le plus grant fiance et à qui je je suis le plus tenu. Je me fye bien en vostre garde et vous veulx entretenir en tous vos privilèges..*". Il était dix heures. Il monta à cheval et se dirigea vers la porte de Cité. Il y trouva le choeur des bannis qui, derechef, le supplièrent. Il leur répondit : "*Enfans, vous me requérez de grâce de ce qui n'est pas la coustume aux roys de Franche de faire ; et pourtant ne vous y fiez pas, car je ne veulx point rompre les privilèges de nostre bel oncle de Bourgogne*". Ils lui criaient qu'il lui suffisait de le vouloir. Deux d'entre eux, Jacquemard Cressent et Pierre de Chaumont, archers du duc de Bourgogne, le suivaient de si près qu'ils furent sur le point de pénétrer sous la porte. Louis XI leur fit signe de s'écarter et

leur répéta par trois fois ce qu'il venait de dire. Des notaires, cachés dans la foule sur l'ordre des échevins, enregistèrent ces paroles et en "*firent lettres que ceulx de la ville gardent*" : on ne prend jamais assez de précautions.

Quand, au son des cloches et des applaudissements de la foule, le roi eut franchi la porte, il ôta son chapeau et "*certainz lui veirent cheoir plusieurs larmes de ses yeulx..*". Ayant toujours à sa droite le cardinal d'Albi, Louis se dirigea vers Saint-Vaast. Il était attendu sur la place, du côté de la porte entre Saint-Pierre et la charpenterie, par le prieur Jean Barré (l'abbaye était tombée en commende en 1462 au profit du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon qu'on voyait rarement), par Messieurs les religieux revêtus moult richement, les ambassadeurs du Pape, de Milan et de Venise en "*riche estat*". A l'entrée du cimetière, le roi mit pied à terre. Prieur, prévost et religieux lui rendirent hommage. Il baisa la châsse de Saint-Vaast et vint entendre la messe dans la chapelle Notre Dame en Castel, alors qu'avait été préparé le maître-autel de la grande église. Il fallut lui apporter précipitamment un prie-dieu. Pendant l'office, aux "*archers et aultres*" il fut donné à déjeuner dans la chambre de Saint-Martin : pain, beurre, oeufs, vin blanc et vermeil.

Le roi retourna pour dîner en Cité où la ville lui offrit quatre canes d'hypocras. Le soir, au son des cloches, sur toutes les places et carrefours, s'allumèrent des feux de joies.

## **LOUIS XI VISITE ARRAS**

Le lendemain, à une ou deux heures de l'après-midi, le roi revint à Saint-Vaast. On lui fit visiter les pièces d'apparat, aménagées par le défunt abbé Jean du Clercq, pour recevoir les rois de France. Les vitraux de la chambre carrée représentaient les armes des plénipotentiaires du traité de 1435. Peu sensible aux décors luxueux, Louis XI voulut voir l'ours, élevé en souvenir du plantigrade que, selon la légende Saint-Vaast chassa des ruines de l'église qu'il désirait reconstruire. Le roi prit un bâton pour exciter l'animal puis il lui fit jeter un chien, qui n'osa "*oncque remeuvoir d'un onguelet*". Le gardien Jean Haret, dit Coquillart, fut prié de le sortir de sa fâcheuse position. Il entra dans la cage en donnant à manger au fauve. Le chien en profita pour "*salir hors du logis*". Un écu d'or récompensa le valet.

Le roi, quittant l'abbaye, alla jusqu'à l'église Saint Aubert et remonta la grande rue pour se rendre dans les faubourgs Saint-Vincent et Saint-Sauveur, jusqu'au Temple. Il s'y fit expliquer, par Richard Pinchon, le siège de 1414. Il revint en ville par la porte Saint-Michel. Parvenu sur le Petit Marchiet où se tenait la foire Notre-Dame, il fit à son guide l'honneur d'entrer dans son hôtel près de la halle. Il y resta plus d'une heure y prenant "*vins et espisses*".

Dehors, au clocher Saint-Géry, retentissait la banclocque "*laquelle on tombissoit, d'un batel halé à la corde car on ne l'osoit sonner à volée, pour ce que le clocquier n'estoit point seur, ni bon, et aussy pour la pesanteur d'elle*", car elle pesait dix-sept à dix-huit mille livres. Après avoir fait oraison dans la chapelle de la "*candelle*" ou joyel Notre Dame, le roi passa devant l'église Saint-Géry. Le serrurier Olivier Ladaîn, chargé de régler la sonnerie, descendit du clocher et vint saisir la bride du cheval du roi en demandant le vin, selon l'usage. Le roi, un peu effrayé quand il aperçut ce géant en haubert, avec une huvette sur la tête et un grand couteau au côté, se reprit vite et fit donner le vin, pardonnant une offense qui eût pu mériter la mort.

Pendant qu'Olivier se distinguait, des curieux étaient montés dans le clocher. Ils "*touchèrent à la clocque de quelque chose et la cassèrent*". Toux ceulx de la ville furent moult courrouchiés car c'était une belle et bonne clocque (elle fut refondue peu après et baptisée Désirée mais nommée par tous Joyeuse : on y fit graver le fameux privilège relatif aux bannis).

## LE DEPART

Le lendemain, vers sept heures, le roi quitta la Cité soudainement, accompagné par six ou sept personnes, Il n'avait cure qu'on le "*convoyât ni d'estre vu du peuple*". Le reste de sa suite le suivit "*qui mieux mieux..*".

## II

# CHARLES LE TEMERAIRE EST ACCUEILLI CHALEUREUSEMENT PAR LES ARRAGEOIS

**LE 15 MARS 1469**

### UN NOUVEAU DUC

En 1465, le fils de Philippe le Bon, Charles de Charolais, lieutenant général de l'Etat bourguignon, qui anime la ligue féodale du Bien Public, oblige Louis XI à rendre les villes de la Somme auxquelles s'ajoutent les comtés de Guines et de Boulogne. En 1467, il devient duc, un duc qui rêve d'être roi. Le 3 juillet 1468, il épouse en troisièmes noces, Marguerite d'York, soeur d'Edouard IV, renouant avec l'Angleterre des liens dangereux pour la France. Le 14 octobre 1468, à Péronne, il force Louis XI à renoncer à toute suzeraineté sur la Flandre. Quelques semaines après, il annexe la principauté de Liège.

### L'ENTREE DANS ARRAS

Le 15 mars 1469, les gens d'Arras accueillirent avec pompe et dans un déferlement de joie leur nouveau duc dont l'orgueil s'accordait avec celui d'une de ses plus riches cités. Le gouverneur de la ville, les officiers de la gouvernance, le mayeur et les échevins étaient allés lui rendre hommage à Wailly. Le peuple se pressait sur la grande place. Le clergé était rangé devant la porte Saint-Michel. Voilà qu'apparut le cortège : quatre cents porteurs de torches allumées précédaient l'épée de parade du duc sur la garde de laquelle étaient reproduits, en diamants, les mots du Pater. Elle était portée par le Grand Ecuyer, couchée sur son épaule, tenue de la main dextre entre la croix et le pommeau, la pointe dessus. Le duc suivait, escorté de son chancelier, de son premier chambellan Philippe de Savoie, frère de la reine de France, et de plus de soixante puissants seigneurs. Derrière eux, chevauchaient les cent vingt six écuyers de la garde portant mantelines et parures du duc, les soixante-deux archers et les quelques centaines d'écuyers de la maison ducale si nombreux que l'on trouvait peu de villes "*là où on les pût logier*".

Le mayeur présenta à Charles le Téméraire, les clés de la ville que le premier chambellan devait garder jusqu'au lendemain. Le duc, mettant sa main dans celle du mayeur, prêta serment sur les évangiles de maintenir les coutumes et les privilèges de la ville. Le mayeur jura fidélité au nom de ses administrés. Le cortège reprit sa marche, passa sous la herse et se rendit à la porte de Cité où l'attendaient l'évêque Pierre de Ranchicourt et le Chapitre. De là on se dirigea vers la cathédrale ...

Charles et son énorme suite de gentilhommes qu'il faut imaginer entourés d'essaims de domestiques, furent hébergés à l'évêché et non à la Cour le Comte résidence habituelle du duc, par crainte d'une maladie contagieuse dont les miasmes putrides étaient répandus en ville.

### DES FETES SOMPTUEUSES

Le lendemain, vers neuf heures, deux sergents à verge portèrent, de l'hôtel de ville à l'évêché, les présents d'usage deux pots, une aiguière et un gobelet en vermeil ciselé, pesant vingt-huit marcs, sur une tablette décorée de toile bleue, frappée à droite et à gauche des armes de la ville, et aux coins, de quatre lions tenant une bannière aux mêmes armes. Le mayeur et les échevins les remirent au duc.

La ville était en fête : le prince de Liesse, aidé de l'amiral de Malduichon, avait réglé les spectacles montés par les confréries dont les principales étaient celles de Saint-Jacques, du Glay, de la Testée, et dont chacune avait reçu cent sols pour ses frais. On représenta aux carrefours et autres endroits des moralités dans lesquelles on put admirer les talents, du prince d'honneur du corps des drapiers, du prince d'amour des sayettéurs, du prince des Loquebaux des bouchers.

Les spectacles étaient tissés d'intentions ou d'allusions : Marilius Torquatus jugeait son fils, le roi d'Aragon punissait un ministre prévaricateur, Moïse épousait Zéphora, Roboam tenait conseil sur l'augmentation des impôts, Brutus, arrière-petit-fils d'Enée, abordait en Grande-Bretagne douze cents ans après le déluge, y fondait un royaume partagé à sa mort entre ses trois fils : Locrin, Camber et Albanach. Dans cette dernière pièce, l'allusion était nette au partage de Verdun. Les Arrageois avaient-ils mesuré l'ambition de leur prince ?... Deux mois plus tard, le grand duc d'Occident annexa la Haute-Alsace. Son rêve prenait corps de réunir entre eux ses deux groupes de possessions : Pays-Bas d'une part et duché-comté de Bourgogne d'autre part, de reconstituer le royaume de Lothaire créé...à Verdun.

### III

## LOUIS ET CHARLES : DEUX ADVERSAIRES IRRECONCILIABLES

### LA GUERRE REPREND - COUPEE DE TREVES

En janvier 1471, Louis XI rouvrait les hostilités en s'emparant des villes picardes. Le Téméraire riposta par le siège d'Amiens. Mais son armée fondait à vue d'oeil. Il accepta une trêve pour constituer une force permanente à l'imitation de celle de son ennemi. Les ARRAGEOIS devaient payer 8.000 des 120.000 écus nécessaires aux premières dépenses.

Le 14 juin 1471, Charles, du camp d'ARRAS où il avait réuni ses bandes d'ordonnance toutes neuves, lança un défi bruyant, enleva Nesles et Roye, mais échoua devant Beauvais, forcé de conclure une nouvelle trêve en attendant l'Anglais avec lequel il négociait. L'Artois, dont le sud était en but aux incursions du connétable de Saint-Pol, respira ...

### CHARLES EN LORRAINE - L'ALLIANCE ANGLAISE

Arrêté à l'ouest, Charles se tourna vers l'est. En juillet 1473, il annexa la Gueldre. Il voulait davantage : les ARRAGEOIS, qui allaient avoir à payer leur part des 500.000 écus votés par la généralité des provinces, le ressentirent vivement. Quelques-uns, qui regardaient plus haut que leur clocher, purent goûter, en échange, la satisfaction d'apprendre que leur duc bien-aimé avait, le 15 octobre 1473, obligé René II de Lorraine à lui concéder ses principales places-fortes et le libre passage de ses troupes ; qu'à l'entrevue de Trêves (20 septembre - 25 novembre 1473) il avait offert à l'empereur Frédéric III de marier leurs enfants, Marie et Maximilien, en demandant son élection comme roi des Romains ou, au pis-aller, le titre de roi de Bourgogne, et que l'empereur avait réservé sa réponse. D'autre part, malgré la révolte de la Haute-Alsace et la formation, le 4 avril 1474, par les Etats du Rhin inquiets de la politique d'empiètement du duc, de la ligue de Constance où entrèrent les Suisses, nos ARRAGEOIS purent s'enorgueillir du traité de Londres, signé le 25 juillet 1474, entre Charles et Edouard IV et qui marquait le partage de la France.

### CHARLES L'ETOURDI - LOUIS LE REALISTE

Hélas, l'armée anglaise ne devait débarquer qu'après le 1er mai 1475 et Charles n'eut pas la patience de se tenir tranquille. Il se lança avec étourderie dans une querelle d'Allemands à propos de l'archevêché de Cologne et vint assiéger Neuss, place réputée imprenable située dans une île du Rhin. Il s'acharna à l'investir (juillet 1474 juin 1475). Les ARRAGEOIS goûtèrent peu cette fantaisie les Etats d'Artois refusèrent un subside de 10.000 livres. Leur mauvaise humeur se teinta rapidement d'angoisse car Louis XI, à l'affût des embarras de son ennemi, profita de la situation. Pour dévier les forces ducales, compromettre le ravitaillement des Anglais, intimider les féodaux Français, il lança ses troupes, le 1er mai 1475, sur la Bourgogne et la Picardie "*et de là elles sont venues jusques à Arras*".

### L'ARTOIS EN FEU

Le 27 juin "*furent bouté les fus en Artois*". Les soldats faisaient bien leur métier : les comptes du receveur d'Artois font apparaître que sur les 1964 maisons de 53 villages du sud d'Arras, 1193 (environ 60 %) furent brûlées : à Avesnes-le-Comte 120 sur 120, à Habarcq 30 sur 30, à Agnez 27 sur 51, à Maroeuil 15 sur 72, à Dainville 16 sur 35... Les bourgeois d'Arras, souffrant pour leurs biens ruraux et les moissons "*contraignirent les gens de guerre qui estoient*

*en leur ville de saillir contre les gens du roy*". Et, vers quatre heures de l'après-midi, messire Jacques de Saint-Pol, les seigneurs de Contay (gouverneur d'Arras), de Bourbon Carency, de Miraumont "*froit et soubstil en la guerre*", de Cohem, de Romon et aultres suivis "*d'un grand tas de gens de pié*" "*wuidèrent d'Arras et s'en allèrent à Wailly et de la tirèrent au bosquet de Waignonlieu*" où étaient embusqués les Français "*jusques au nombre de huit cents lances*" (3.000 hommes ?). Le combat s'engagea. Au bruit, l'amiral bâtard de Bourbon monta à cheval et ordonna au seigneur de Concles, Pierre Blosset dit le Moine, de se porter en avant. "*Chacun commença de charger à travers les dessus dis d'Arras*" qui plièrent sous le choc et furent poursuivis jusqu'aux portes de la ville. Dans la fuite, la salade de Jacques de Saint-Pol lui vola hors de la tête et "*navré*" au visage il fut fait prisonnier ainsi que les seigneurs de Contay, de Carency ... Plusieurs étaient noyés ou "*ochis*" comme celui "*à une robe de velour noir et une croix d'or qui estoit si deffait*" que Mortemart, venu rendre compte au roi ne "*l'a sceu congnoistre*"...

## **LES ANGLAIS**

Cette piteuse déconfiture alarma la population. Au début de juillet, à Saint-Omer, l'assemblée des bonnes villes d'Artois demanda au duc de prendre des mesures pour "*résister à l'entreprise des Francois*". Mais la menace s'écarta d'elle-même car, sous le faux rapport que les Anglais attaquaient la Normandie, Louis XI rétrograda.

Cependant, c'est à Calais qu'Edouard IV prit terre le 4 juillet. Charles le rejoignit le 14 mai sans les 10.000 hommes promis et sans avoir fait organiser le ravitaillement. Edouard manifesta sa déception. Charles le Hardy ne fut pas pris au dépourvu : il déroula un plan mirifique. La plus belle armée qui ait franchi le détroit, forte de 13.000 hommes aguerris, pouvait conquérir seule la France et même l'Italie. Pendant ce temps, les Bourguignons écraseraient les Lorrains. La besogne achevée, les deux alliés se retrouveraient à Reims pour le couronnement d'Edouard. Celui-ci accepta. Il se mit en campagne. Charles l'accompagna. Le 22 juillet, ils atteignaient Fauquembergues. De là, escorté de "*quatre à chincq cens Engles*", Charles vint "*occultement*" à ARRAS.

## **LA MAUVAISE HUMEUR DES ETATS D'ARTOIS**

Le clergé revêtit une nouvelle fois ses capes de soie pour chanter un Te-Deum à Notre-Dame et on fit dans la ville "*grandes sonneries et grans fus*". Mais le duc n'était pas là pour respirer les fumées de l'encens. Il avait convoqué les Etats d'Artois. Il leur reprocha cruellement leur avarice, les accusa de laisser perdre la province par lâcheté et déloyauté. Il leur cria que, s'ils voulaient défendre leurs frontières, qu'ils s'en chargeassent eux-mêmes et, usant d'un procédé que nul prince avant lui n'avait osé employer, il somma les villes de lui fournir 1.000 combattants sous peine de perdre leurs privilèges. Ce discours était la répétition de celui qu'il avait prononcé, sans succès, devant les Etats de Flandre, avant de partir pour Calais. Les menaces n'intimidèrent pas les membres du Tiers qui n'accordèrent, quelques jours après, qu'un maigre subsidie. L'argent qu'on voulait leur extorquer ne leur semblait pas destiné à assurer la défense du pays. Comme tous les bourgeois d'affaires des provinces du nord, ils n'admettaient pas que leurs privilèges, et en particulier celui de consentir l'impôt, fussent bafoués. Ils professaient que la guerre est incompatible avec le "*fait de marchandise*" et rappelaient au duc que ses prédécesseurs s'étaient toujours efforcés "*à grant soing et labeur de tous moyens possibles*" d'entretenir et de favoriser la prospérité économique.

## **DES ANGLAIS DECOURAGES**

Cependant, Charles chevauchait vers le Hainaut et Edouard, confiant, marchait sur Saint-Quentin qu'il croyait acquise à la coalition. Il y fut reçu à coups de bombardes. Voilà les Anglais bien embarrassés d'autant plus que les Français guettaient leurs mouvements, que les

féodaux du royaume ne bougeaient pas et qu'ils ne savaient dans quelle place-forte passer la mauvaise saison qui s'annonçait. Découragé, Edouard IV se laissa acheter par Louis XI la retraite de son armée à Picquigny, le 29 août. La Bourgogne était isolée. Charles, renonçant à la campagne contre la France, signa avec celle-ci les trêves de Soleuvre (13 septembre) ... mais ce fut pour reprendre sa politique lotharingienne.

## **DES SUISSES VICTORIEUX - DES ARTESIENS RETICENTS**

Quelques semaines plus tard, il culbutait les troupes lorraines qui, depuis le 10 mai avaient repris l'offensive, et entraient dans Nancy. Il se tourna alors contre les confédérés qui, aidés financièrement par Louis XI, ne désarmaient pas. Il alla les attaquer chez les Suisses. Il pria ses bonnes villes de contribuer à son action. En vain : aux Etats d'Artois réunis à ARRAS, le 17 février 1476, le Tiers refusa de subvenir à l'équipement et à l'entretien de 200 archers. Et le 2 mars, le duc se faisait surprendre à Granson. La nouvelle parvint à Arras, la nuit de Pâques, le 13 avril. Charles se montrait optimiste : son armée n'était pas diminuée et il manifestait son intention de se "*remettre aux champs plus puissant que jamais*". Il annonçait une demande de renforts qu'une lettre d'Adolphe de Clèves, son lieutenant-général et de son chancelier Hugonet précisait le corps des villes de l'Artois devait équiper 114 hommes d'armes "*gens rades puissans et bien en point*". Les 16 et 17 avril, à l'assemblée des Etats réunis à Saint-Vaast, le Tiers déclara que le pays avait assez déboursé pour la guerre. Des pressions répétées ne décidèrent que la noblesse et le clergé à faire un geste. Le Tiers refusa d'octroyer quoi que ce fût. La nouvelle du désastre subi à Morat ne changea pas ces dispositions. Elle eut surtout pour effet d'inquiéter le mayeur et les échevins d'Arras qui apprenant "*le rejoissement que font les Franchois*" écrivirent à Adolphe de Clèves que la ville, assise en frontière, avait "*bon besoing de gens de conduite et plus grande provision qu'elle n'a*". Adolphe promit de faire son possible pour y remédier.

## **LA FIN D'UN AVENTURIER**

Le 7 octobre, le duc de Lorraine rentra dans Nancy. Charles, la rage au coeur, l'esprit perdu, vint assiéger la ville. Il n'avait avec lui que 3 à 4.000 hommes que débandèrent leurs 14.000 adversaires. Et le 5 janvier 1477, le duc Hannibal périssait victime de sa témérité.

## IV

### CHARLES LE TEMERAIRE DISPARU

### LOUIS TRAITE AVEC LES ARRAGEOIS

#### LOUIS XI PROFITE DE LA MORT DE CHARLES

Plus de duc, plus d'argent, plus d'armée : Marie de Bourgogne, à peine âgée de vingt ans, se voit dans une situation tragique, solitaire au milieu de féroces appétits.

Sans déclaration de guerre, sans autre justification que le droit du souverain à confisquer les biens de son vassal félon, Louis XI a lancé son armée à la conquête du "Grand Héritage". Le 9 janvier elle entre en Bourgogne ; le 15, elle franchit la Somme. L'organisation de la résistance est paralysée par les conseillers du feu duc prêts à trahir, par les états généraux où les villes, réclamant la remise en vigueur de leurs anciennes franchises, forcent Marie à signer, le 11 février, le Grand Privilège qui abolit les institutions centrales créées par son grand-père et son père.

#### ARRAS INVESTI

L'invasion s'approchait d'Arras où l'on s'affolait quelque peu, car, selon Commynes, on n'eût su réunir huit hommes d'armes et les milices communales ne valaient rien sans le soutien de gens de guerre. Les chanoines cachèrent l'argenterie et les bijoux de la cathédrale et firent porter leur lit dans l'église.

Sommés de se rendre, les Arrageois se trouvaient fort embarrassés. Se donner au roi était s'exposer dans l'avenir à des repréailles bourguignonnes possibles. S'affirmer fidèles de la duchesse était provoquer une action française sûrement victorieuse et très dommageable. Gagner du temps, en espérant du secours, s'avérait la seule solution. Par bonheur, Louis XI soucieux de ne pas dresser contre lui les habitants d'une ville dont la position stratégique était importante, ne brusqua pas les choses. Il envoya Commynes à l'abbaye du mont Saint-Eloi, auprès d'une délégation composée d'Adolphe de Clèves, de Philippe de Crèvecoeur, seigneur d'Esquerdes, gouverneur depuis le 21 janvier et de "*plusieurs gens de bien*". Commynes remarqua que les gens d'Arras "*qui de longtemps n'avoient eu nulle adversité et estoient pleins de grant orgueil*" avaient bien rabattu de leur superbe et "*parloient bas et en grande humilité*". Il écouta Jean de la Vacquerie, pensionnaire de l'échevinage, exposer que le comté appartenait à Marie de Bourgogne et supplier le roi de respecter les trêves signées par le défunt duc. Il n'opposa pas, à ce discours, de thèse contraire. Il se contenta d'accomplir sa mission qui était d'acheter des consciences afin que la reddition de la place se fit plus aisément.

L'effet ne s'en fit pas attendre. Une ambassade était venue à Péronne offrir au roi, au nom de Marie, les villes de la Somme. Il lui fut demandé tous les territoires ayant précédemment appartenu à la couronne et propose le mariage du dauphin, âgé de sept ans, avec la duchesse. Les ambassadeurs -dont Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras- n'avaient pas pouvoir de traiter sur de telles bases. Cependant, ils s'efforcèrent d'obtenir une suspension d'armes. "*Conseillé et advisé*" par le seigneur d'Esquerdes, gagné à sa cause, Louis XI accorda treize jours de trêve à condition que la Cité lui fût remise. Laisser les Français s'établir sous les murs de la capitale de l'Artois était chanceux mais un répit, même court, serait peut-être profitable. D'autre part, la défense de la Cité ne pouvait être que malaisée et les murailles et fossés tournés contre elle assuraient la sécurité relative de la ville. L'accord fut conclu.

## LOUIS XI ENTRE DANS LA CITE

La Cité fut livrée, le 3 mars, à Guoyt Pot, bailli de Vermandois et au seigneur du Bouchage. Le roi entra le lendemain et se logea chez le chanoine Mathieu du Hamel. Les habitants de la ville, inquiets sur le sort qu'il leur réservait, lui députèrent, le 6 mars, d'Esquerdes, le seigneur de Souastre, Jean le Josne, mayeur et cinq autres notables pour le supplier de ne rien entreprendre contre eux. Le roi ne promit rien mais répondit avec douceur qu'il n'agissait que pour maintenir sa souveraineté, qu'il était fort éloigné de vouloir porter atteinte aux droits de sa bonne filleule Marie. Comme marque de ses intentions favorables, il leur parla de la réception distinguée qu'il se proposait de faire à Antoine de Bourbon, arrivé de Nancy et dont il avait payé la rançon. Il s'engagea généreusement à observer une trêve de huit jours. Il semblait qu'il laissât mûrir le fruit car il savait Marie incapable d'envoyer d'autre soutien que de bonnes paroles. En effet, elle écrivait à ses très chers et bien aimés sujets d'Arras qu'elle leur savait gré de lui garder la ville. Elle les priait de persévérer et assurait qu'elle constituait une force près de Lille. En attendant, elle leur demandait de payer la garnison sous promesse de remboursement.

Louis XI préparait l'investissement de la ville en fortifiant la Cité de "*palis*" et en faisant élever des "*boulevards de terre*". Des drames de conscience se jouaient chez les bourgeois. Certains s'enfuyaient. D'autres "*se absentoient journellement et tiroient en cité du party du roy, prévétant les fortunes à venir*", sur douze membres de l'échevinage, quatre (Jehan de Beaumont, Jehan le Bouchier, Nicolas de Cambrin et Mahieu de Rubempré) choisirent les fleurs de Lys.

## DES NEGOCIATIONS DIFFICILES

Le 11 mars, le roi reçut de nouveaux ambassadeurs flamands qu'il fit loger en l'hôtel de l'évêque où leur furent présentés "*le vin et poisson en grand habondance*". Il leur donna audience "*dans une chambre parée de un drap de velours bien semé de lys d'or*". C'est à genoux qu'ils exposèrent leur "*charge*" et c'est l'abbé de Saint-Pierre qui fut leur porte-parole. Il déclara que les états généraux étaient prêts à reconnaître le droit de suzeraineté du roi sur la Flandre, l'Artois et la Bourgogne et que pour la question du mariage de Marie et du dauphin tous les "*pays*" devaient être consultés. Cette consultation nécessitait l'arrêt des hostilités. Ils s'efforçaient visiblement de gagner du temps. La levée d'une armée générale de cent mille miliciens "*pour résister aux malveillans*" ayant été décidée le 1er mars. Louis XI ne se laissa pas manoeuvrer. Il demanda la mise en gage de l'Artois et du Boulonnais avant toute trêve et avant toute négociation relative au mariage. La GUERRE CONTINUE pour les Arrageois qui devaient prendre parti.

Ceux qui n'avaient pas de fortune à sauver ou à espérer implorèrent le ciel de les préserver des "*grandes tribulations*" qu'il prévoyaient. Le 13 mars, une procession, à laquelle participa tout le clergé, accompagna la Sainte-chandelle, les corps de Saint-Vaast et de Saint-Vindicien, les chefs de Saint Nicaise, de Saint-Jacques et de Saint-Géry, à travers la ville. Prédication et messe solennelle furent dites à Saint-Vaast. A l'élévation la "*candeille*" fut allumée...

## LES CONDITIONS DE LA REDDITION

Les réalistes se résolurent à capituler. Le roi montra une extrême mansuétude, avec l'intention de séduire la bourgeoisie commerçante. Le 16 mars, le chancelier d'Oriole et les principaux membres du conseil conférèrent, au faubourg Saint Nicolas, avec d'Esquerdes, la Vacquerie et d'autres notables, des conditions de la reddition :

- la ville resterait en la garde du roi jusqu'à ce que Marie de Bourgogne lui eût fait hommage. A moins qu'elle ne s'alliât avec les Anglais ou d'autres ennemis du royaume, la duchesse continuerait à jouir des revenus du comté d'Artois.

- Etaient pardonnés tous crimes, maléfices et délits contre le souverain ; les bourgeois enfuis qui rentreraient avant le 1er mai ne seraient pas inquiétés.
- La ville voyait tous ses privilèges confirmés et la juridiction des échevins reconnue ; aucune garnison ne lui serait imposée.
- Les habitants qui tenaient des fiefs nobles étaient dispensés du ban ou service militaire hors les murs.
- Remise était faite des contributions exigées par le feu duc.
- L'étape des vins était maintenue à Arras, exemptée de l'imposition foraine, sauf au cas où les vins viendraient à être exportés de l'Artois.
- Les jugements rendus au Parlement de Malines étaient confirmés, ainsi que les anoblissements conférés au mépris du droit du souverain.
- Quant aux gens de guerre qui quitteraient la ville avant le 1er mai, ils pourraient le faire sans encombre, avec armes et bagages "*à pied, à cheval, en chariots...*".

Louis XI ratifia le traité et, recevant les clés de la ville, il les rendit aussitôt aux échevins, montrant ainsi sa confiance en leur fidélité future...

## V

# LOUIS XI A RECOURS AUX BOMBARDES POUR MATER LES ARRAGEOIS REVOLTES

## UNE EMOTION POPULAIRE

Si les Arrageois avaient jugé sévèrement les folies de Charles le Téméraire, beaucoup d'entre eux ne se sentaient pas pour autant attirés par le roi de France, à la mauvaise réputation de perfidie et de cruauté, et parmi eux nombre de gens du peuple.

Le 17 mars, le roi envoya le chancelier, le cardinal de Bourbon, abbé commendataire de Saint-Vaast, l'évêque d'Arras, le comte de Saint-Pol, le bailli de Vermandois et d'autres membres de son conseil, recevoir le serment des Arrageois, en la grande salle de l'abbaye de Saint-Vaast. Le chancelier rassura les craintifs et dit que le roi ne demandait que la paix à condition qu'on se montrât bon sujet. Le "*commun*" parut content. L'assemblée finie, la foule se dispersa.

Les représentants du roi étaient à table, croyant l'affaire close, quand soudain, une "*multitude de communs comme comme enragiés et hors de sens*" armés de grands marteaux, se pressèrent aux portes de l'abbaye en criant à la trahison et menaçant d'assommer les "*ambassadeurs*". Ceux-ci prirent peur et demandèrent à être cachés dans la cave. D'Esquerdes, qui se trouvait à l'abbaye, accourut pour les délivrer. Prudemment protégé par la grille de l'autel du Saint-Esprit, il parla avec Armand Milon, maître d'artillerie du feu duc, chef des révoltés qui l'entouraient, une cognée sur l'épaule. Milon se rendit aux arguments du capitaine et le tumulte s'apaisa.

Le lendemain, les gens du roi rentrèrent en Cité sous bonne escorte.

## LES BOURGUIGNONS INTERVIENNENT

Les "*résistants*" reprirent espoir quand une lettre de Marie de Bourgogne, datée du 10 avril, annonça l'envoi de gens de guerre (dont le seigneur d'Arsy, nommé gouverneur à la place de d'Esquerdes passé au roi), en attendant le secours de l'armée générale.

Le lundi de Pâques, 16 avril, à midi, d'Arsy partit de Douai avec sa troupe de deux ou trois cents chevaux "*que bons que mauvais*" et quelques centaines d'hommes à pied.

L'heure était mal choisie. Ils furent vite repérés, car "*le pays delà Arras est plein comme la main et y a environ cinq lieux*". Le seigneur du Lude, gouverneur du Dauphiné, qui commandait en Cité en l'absence du roi, se porta à leur rencontre. "*Ils les festièrent si bien qu'il en demeura plus de six cents sur la place et de prisonniers ils en amenèrent bien six cents en la Cité.*" Néanmoins, d'Arsy parvint à pénétrer dans la ville. Il combla les vides de l'échevinage, donna l'ordre de boucher la porte Méaulens et de brûler les maisons des faubourgs Saint-Nicolas, Ronville et Méaulens qui gênaient la défense, et on commença à "*jeter engiens contre la Cité...*".

## LOUIS XI REAGIT DUREMENT

Cet acte d'hostilité était une violation du serment prêté par les Arrageois. Louis XI ne concevait pas qu'on pût le trahir impunément. Avec lui il fallait "*charrier droit*". Une délégation arrageoise, comprenant vingt-deux ou vingt-trois bourgeois, avec, à sa tête, Clérambaut Couronnel, avocat et conseiller pensionnaire de la ville (Jean de La Vacquerie avait changé de camp), partie d'Arras dans le but de se rendre à Gand auprès de Marie de Bourgogne pour lui demander du secours ou justifier la conduite de l'échevinage, fut arrêtée à la sortie de Lens par

l'escorte chargée d'assurer sa sûreté, et contrainte de retourner en Cité. De là, elle fut conduite à Hesdin où se trouvait Louis XI qui ordonna de décapiter plusieurs de ses membres.. Louis raconte plaisamment *"il y avait entre les aultres, maître Oudart de Bussy à qui j'avois donné une seigneurie au Parlement : et afin qu'on congneust bien sa teste je l'ay faicte atourner d'un beau chaperon fourré et est sus le marché d'Hesdin là où il préside"* exposé à la vue du public pour son édification.

## L'ARTILLERIE DU ROI

Décidé de prendre Arras par la force, le roi s'y porta avec toute son armée. Il commença par intimider les défenseurs en faisant pendre ou décapiter les prisonniers qui ne purent payer rançon, puis il fit parler son artillerie.

Depuis la réforme de 1474, cette artillerie était la première de l'Europe. La meilleure partie était organisée en bandes ou petits régiments, au personnel qualifié. On distinguait : les 10 canons *"lourds"* de la grande bande tirés par 175 chevaux (41 pour la plus grosse bombarde), les 30 bouches à feu de la bande de Samain (121 chevaux) et les 17 de la bande de Rousselet (165 chevaux). A côté de ces bandes fonctionnèrent à Arras une batterie dans le quartier de l'amiral de Bourbon et une autre dans celui du capitaine Yvon le Fou.

Les nombreuses distributions de poudre montrent l'importance du siège. Les travaux de mines et de tranchées occasionnèrent une demande de 3000 pionniers venus de Rouen, d'Abbeville et de Soissons. Sous la grêle de projectiles, dont certains avaient cinquante deux pouces de tour, les Arrageois, du haut des remparts, plaisantaient les assiégeants : ils plantaient des potences et y pendaient des banderoles à la croix blanche, enseigne des Français, ils *"montraient leur c..."* et faisaient d'autres *"villénies"*. Un arbalétrier reconnu le roi, alors que celui-ci surveillait les travaux sur la muraille, l'ajusta et l'atteignit légèrement. On dit que Louis eut été frappé à mort si un boucher n'avait détourné le bras du tireur.

## ARRAS CAPITULE

La situation des Arrageois s'avéra bientôt difficile. Les murs étaient tellement éventrés *"qu'on voyoit de la Cité parmy le boulevard tout au long de la ville"*. Il fallut capituler. Le siège, commencé le 28 avril, se terminait le 4 mai.

Le roi affecta encore la clémence. Il permit aux gens de guerre de se retirer avec armes et bagages et accorda aux habitants des lettres d'abolition. Ils étaient assurés de la libre et entière possession de leurs biens. Leurs privilèges, franchises et libertés, étaient confirmés. Les absents avaient, trois mois pour revenir.

Le 5 mai, Louis XI entra dans Arras. Il s'y comporta avec une froideur compréhensible. Sa piété le conduisit d'abord à Saint-Vaast. A son entrée, dans la grande église, on lui offrit de l'eau bénite, selon la coutume, mais il la refusa. Il vint dans le chœur saluer le corps de Saint-Vaast qu'il ne voulut point baiser et demanda la collecte pour faire sa dévotion. Sa brève oraison terminée, il dit au prieur et aux religieux que, quoique l'abbaye eût été fondée par les rois de France, il ne semblait pas qu'ils se conduisissent envers lui avec la même loyauté que leurs prédécesseurs. Mais, en montant à cheval sur la place Saint-Vaast, il promit au prieur qu'il lui *"ferait des biens"*.

De là, il s'en alla droit au petit Marchiet. Sur son passage, on excitait les enfants à crier *"Noël"*. Ils faisaient *"petite noise"*. Le roi souligna leur manque d'enthousiasme *"agardez leur coraige, comme il est Franchois"*. Devant la chapelle du petit Marchiet, il pardonna publiquement aux mutins en concluant : *"vous m'avez été fort rudes, je vous pardonne, si vous m'êtes bons sujets, je vous seroi bon seigneur"*. Il ne s'attarda pas davantage et retourna en Cité chez le chanoine Du Hamel.

Quelques jours après, il partait pour Senlis où il allait rendre grâce à Notre-Dame de la Victoire.

## VI

# ARRAS REBAPTISEE "FRANCHISE"

## ET PEUPLEE DE COLONS

### UNE FRATERNISATION DIFFICILE

Arras souffrit trop dans ses membres, dans sa fortune, dans son orgueil, pour se désirer française.

Elle était astreinte au logement des troupes "*gens méchants et pleins de poux*" pendant que le ravage systématique de la campagne compromettait le ravitaillement.

Le pardon du roi fut interprété par ses représentants Guillaume de Cerisay, gouverneur d'Arras et du Lude, lieutenant général en Artois, dans un sens qui ne pouvait plaire à la population, car, raconte Commynes, ils firent "*mourir plusieurs bourgeois et aultres gens de bien, y eurent grant prouffit, car le dit seigneur du Lude m'a dit que par ces temps, il y avoit gagné vingt mille escus et deux panes de martre*".

Le 12 mai, un prêt de cinquante mille écus fut exigé. Les échevins en offrirent quarante cinq mille mais, après bien des doléances, il fallut s'exécuter.

Le 16 mai, les Arrageois se virent enlever la cloche d'alarme, les chaînes fermant les rues et leurs armes. Ils virent démolir les murailles protégeant la ville contre la cité et en construire de nouvelles cuirassant la ville contre la cité.

Des religieux furent expulsés. Le clergé, et notamment l'abbaye de Saint-Vaast, refusant de payer les huit mille écus de sa quote-part du prêt, le prieur Danquasnes fut prié, le 5 juin, de s'en aller "*jouer ung petit*". Les 8, 9 et 10 jours ce fut le tour du prévost du monastère et de deux charretées des principaux officiers.

Le versement de l'énorme contribution de guerre avait obligé l'échevinage à vendre de nombreuses rentes viagères. Le budget communal en était déséquilibré. Le commerce en souffrait les marchands arrageois voyaient leur activité entravée par les créanciers de la ville.

Vainement des lettres obtenues du roi, le 14 juillet accordèrent un délai de trois ans pour le paiement des arrérages des rentes : l'autorisation de percevoir un écu par pipe de vin, transportées sur la Somme, bien que faisant entrer quelque argent dans les caisses communales, contrariait les échanges.

Vainement, en septembre, furent rendus aux échevins leurs droits de juridiction et fut défendu d'arrêter les bourgeois et de saisir leurs biens. Le mécontentement s'accroissait, renforcé peut-être par l'espoir ou la crainte d'une intervention de Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, qui, époux de Marie de Bourgogne depuis le 18 août, avait pris en mains les destinées du duché.

La décision, en novembre 1477, de réunir l'Artois aux possessions de la couronne de France n'éveilla guère d'écho favorable. La construction, à partir du 8 février 1478, de deux châteaux-forts, l'un en cité près du couvent des Clarisses, l'autre près de la porte Saint-Michel, n'était pas un geste de confiance du roi à l'égard de ses nouveaux sujets.

### LOUIS XI EN ECHEC

En cette année 1478, Louis XI, malgré les ravages effectués par ses troupes, n'obtint pas, sur Maximilien, les succès qu'il avait escomptés. Il perdit le Hainaut et Maximilien, faisant à Douai sa jonction avec les milices communales, apparut même devant Arras où régnait la disette. Mais la bataille n'eut pas lieu. Une trêve fut signée le 11 juillet.

## LES EXPULSIONS

Avant la reprise des combats le roi voulut en finir avec les gens d'Arras, qu'il accusait d'entretenir des relations avec les "Autrichois" dans le but de "*bailler entre leurs mains la dite ville*". Leur surveillance immobilisait huit cents lances qui "*de jour et de nuit vauaient à la garde et seureté de la dite ville, sans bonnement pouvoir faire autre service parce qu'ils n'osoient saillir aux champs sur les ennemis*". L'EXPULSION EN MASSE fut décidée. (Document 1).

Le 15 mai 1479, les serviteurs à marier prirent le chemin de l'exil suivis le 25 par les valets de l'abbaye de Saint-Vaast. Le 29 par les archers et les arbalétriers et par bien d'autres ensuite (24 juin : Robert Courcol argentier de la ville ; 29 juin : Lolart Willart mesureur de blé ; 4 juillet: 24 religieux de Saint-Vaast ... ). Paris, Rouen, Amiens, Tours, leur avaient été assignées comme résidence. Bien que les mesures d'expulsion eussent été motivées et qu'on eût fait un choix parmi les présumés coupables de trahison, de très nombreux Arrageois partirent d'eux-mêmes (par exemple : deux femmes de modeste condition habitant l'hospice des Charriottes). Certains s'étaient déjà réfugiés auprès de Maximilien. C'est ainsi que Lille et Roubaix reçurent de forts contingents, qu'on retrouve le riche Martin de Paris à Anvers, Jean de Canlers à Bruges.

## REPEUPLER

Le 2 juin, Louis XI avait annoncé qu'il voulait repeupler la ville de fidèles aptes à garder loyalement la position stratégique qu'était la capitale de l'Artois. Comme l'appel à des volontaires eût pris trop de temps et n'eût été que peu assuré du succès, il décida de prélever, en chaque cité du royaume, un contingent déterminé d'habitants.

Entre le 12 et le 24 juin, furent réunies plusieurs assemblées régionales où les officiers royaux expliquèrent les volontés de leur souverain. (Documents 2 et 3). Il s'agissait de transplanter 3000 familles dont les chefs exerceraient divers états. L'ensemble des villes réunies à Paris devait fournir 300 ménagers, Tours 50 et 3 marchands ; Orléans 70 et 4 marchands ; Rouen.70; Bourges 40 et 2 marchands ; Evreux 25 ; Lyonnais, Beaujolais, Dauphiné, Auvergne, Languedoc, Bourbonnais et Forez 200 ménagers au total ; Nîmes 5 ; Montferrand 10 ; Lyon 3 marchands et 16 "*mécaniques*". Les ouvriers célibataires n'étant pas acceptés, chaque famille comprenant au moins 4 personnes (Lyon : pour 16 familles 48 personnes et 43 enfants) c'est à une transfusion de près de 12.000 AMES qu'il fallait procéder sur un corps de ville qui avant l'expulsion comprenait 15.000 habitants environ.

## UNE VILLE NOUVELLE

Un nouvel esprit devait naître. Le nom de la ville maudite fut effacé d'un trait de plume et remplacé, au moins à partir du 4 juillet, par celui de FRANCHISE, promesse de privilèges qui ne pouvait que séduire les immigrants. Les armes d'Arras, de gueule à un lion d'or, portant sur le flanc celles d'Artois, furent remplacées par un écu d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au milieu desquelles était L'image de Saint-Denis, apôtre de la France, portant sa tête entre ses mains ...

## LES COLONS ARRIVENT

Conseils de ville et délégués des corporations désignèrent les artisans qui devaient partir. Dans certaines villes, pour adoucir la nostalgie des "*élus*" on leur versa, comme à Tours, des sommes variant entre 15 et 100 livres. D'autre part, un tarif édicté par l'autorité royale prévoyait des allocations mensuelles destinées à faciliter le premier établissement.

Emportant leurs outils, les colons se mirent en route pour la plupart entre le 5 et le 14 juillet 1479. A partir de Senlis ou du pont de Meulan, le trajet se terminait sous escorte

militaire, car les hostilités avaient repris depuis deux mois entre Louis XI et Maximilien. Les procureurs de la ville d'Orléans, faits prisonniers en longeant le bois de Saulty, en connurent les désagréments. La défaite des Français à Guinegatte, la journée des "*démanchés*", le 7 août, fut sans conséquence pour Arras, car les milices communales flamandes rentrèrent chez elles ...

L'installation des colons eut lieu surtout entre le 14 et le 22 août. En présence des délégués de chaque ville pourvoyeuse, les commissaires royaux examinaient les nouveaux venus pour s'assurer de leur "*souffisance*". Le fait d'être natif de villes de la frontière comme Bray-sur-Somme, Saint-Quentin, Montreuil-sur-mer, était, par exemple, un motif de refus. Les colons acceptés se voyaient logés dans les maisons abandonnées et recevaient les indemnités promises. Ils pouvaient se mettre au travail.

## VII

### UNE EXPERIENCE SANS LENDEMAIN

#### UNE VIE DIFFICILE

Le recrutement des 300 grands marchands, riches chacun de 1.000 écus, prescrit par les lettres royales du 2 juin; s'avéra difficile. Les candidats étaient rares. Les commissaires royaux durent accepter de petits boutiquiers (à Lyon Philippe Montagnat, pauvre diable, fut ainsi promu au rang de gros marchand) ou les employés de brasseurs d'affaires (à Tours Etienne Anglement facteur de Jean de Beaune).

Presque tous emportèrent avec eux des marchandises (Jean du Chemin et Cardin Ler, originaires de Saint-Lô : 50 tonneaux de vin de Gascogne, 48 pipes de cidre, 1.200 livres de beurre salé, 8 barils de harengs, du saindoux, des figues, du raisin sec, de la viande salée, du drap et du cordouan).

Il ne semble pas qu'on ait voulu les charger d'organiser la vie industrielle. Aussi, après un timide essai de reprise de la sayetterie, les nouveaux colons se contentèrent-ils de vivre des secours distribués au nom du roi. Mais le coût de la remise en état des habitations "*la plupart en ryne, découvertes, desmolies en plusieurs endroits*", l'occupation militaire, les rigueurs d'un hiver exceptionnel, ne tardèrent pas à entraîner une profonde misère : "*la plus grant partie n'avoit quoi mangier et est grande pitié d'aucuns qui ne saroit gangnier ung denier*". Les colons implorèrent la charité du roi avec une telle insistance que celui-ci ordonna aux bonnes villes de leur faire parvenir quelque argent...

#### DES COLONS PEU EFFICACES

Mais le problème était à reconsidérer. En août 1480 des vides apparurent, causés par la mort (une épidémie de "*peste*") les départs clandestins ou les renvois (dès le 11 octobre 1479 Jehan de Marisy signalait à la ville de Troyes que 160 ménagers avaient quitté Franchise et que 28 y étaient décédés). Les commissaires convoquèrent les délégués des villes. En leur présence, on procéda à un nouvel examen des ménagers qui révéla qu'on s'était souvent contenté d'expédier des gens inaptes ou trop désargentés pour se procurer les matières nécessaires à l'exercice de leur métier. Les commissaires exigèrent de nombreux remplacements : pour Tours 38 sur 50, pour Montferrand 6 sur 10, pour Troyes 16 sur 40, pour Senlis 6 sur 10. A Troyes on renvoya Nicolas Orry, boucher, parce qu'il était pauvre et qu'à Franchise les bouchers étaient d'un "*grant chatel*" ; Simon Chérot, parcheminier, parce qu'il était pauvre et qu'il ne pouvait faire revenir sa femme "*une bigote qui ne bouge des églises et des religions*". A Tours on réexpédia Deblenne "*hostelier assez compétent personnage et de bon gouvernement mais qui du temps de son élection estoit un pauvre menuysier et n'estoit ustensilé ne amenagé, n'avoit quoi faire ses provisions*".

Malgré les ordres réitérés des commissaires, les villes ne se pressaient pas de remplacer les ménagers renvoyés. Le roi, d'ailleurs songeait à tenir compte des échecs subis jusqu'alors. Un notable de Tours, Guillaume Briçonnet, proposa une nouvelle solution : ne pas chercher à reconstituer tous les corps sociaux mais seulement relever la draperie. Il fit recenser les locaux encore habitables et obtint que les gens de guerre laissassent libres ceux qui étaient à usage commercial ou artisanal, groupés surtout le long du Crinchon.

#### UNE EXPERIENCE UNIQUE A L'EPOQUE

A partir de février 1481, on élimina les ménagers indigents. Le 3 juin 1481, le roi approuva les idées de Briçonnet (document 5). Renonçant à l'envoi de 40 marchands riches de

1.000 écus, Louis XI prescrivit la création de quatre "*bourses*" d'un montant de 5.000 livres dirigée chacune par un facteur, qui ne devait s'occuper que de draperie (de l'approvisionnement en laine et de la distribution du travail). Le nombre des ménagers à envoyer à Franchise était réduit à 350 "*gens de mestier et méquaniques munis de leur outillage*". Il leur fallait être mariés ; pères de quelques enfants adultes et non chargés d'enfants en bas âge.

Les villes accueillirent ces nouveaux ordres sans empressement. Nombre d'entre elles répondirent qu'elles ne pouvaient fournir des gens d'un métier qui n'existait pas chez elles. Certaines s'entendirent avec des intermédiaires qui leur fournirent des Normands (Heurcin traite avec Tours, Etienne Voisin, marchand et échevin de Franchise avec Poitiers, recevant 825 livres pour 8 ménagers).

Diverses mesures devaient faciliter le démarrage de l'industrie et créer un climat psychologique favorable

- les revenus d'un droit de gabelle de 60 sous par muid à percevoir en Languedoc et en Normandie furent attribués pour la remise en état des immeubles et la réfection des canaux traversant Franchise.
- le nouvel échevinage, à qui était conféré la noblesse, avait droit de juridiction sur le travail et connaissait des causes commerciales.
- les habitants étaient exempts de ban et d'arrière-ban et de tous impôts directs et indirects...

Au début de 1482 commença la fabrication des draps (blancs, gris, noirs, bruns, rouges). Pour abaisser le prix de revient, les commissaires firent construire, sur l'emplacement d'un moulin à huile détruit, un moulin à filer, près de la porte Méaulens. Malgré cet essai de mécanisation et l'exonération de tous droits de péages, les prix des produits obtenus n'étaient pas concurrentiels. Le roi, attaché à la réussite de l'entreprise, voulut forcer des villes comme Lyon, Troyes, Reims, Châlons sur Marne, Pont-Audemer, Millau, Rodez, Villefranche de Rouergue, à acheter une certaine quantité de raps tarifés. A Lyon, Martin Guillaume, commissaire de Franchise, imposa aux conseillers l'acquisition de 25 pièces. Une expertise demandée par le consulat révéla que le tarif montait au double de la valeur réelle. On transigea. D'autres villes acceptèrent en maugréant ou se résignèrent à de longs procès.

Quoi qu'il en soit, la production était organisée et la vie de la colonie française assurée.

## **ARRAS QUITTE LE ROYAUME DE FRANCE**

Malheureusement, l'expérience tourna court. En effet, le 23 décembre 1482, Louis XI et Maximilien d'Autriche signaient un traité prévoyant le retour à la situation antérieure. La jeune Marguerite était fiancée au dauphin Charles et lui apportait en dot l'Artois et la Franche-Comté. Les anciens habitants d'Arras rentraient dans leurs biens. Les premiers, les religieux de Saint-Vaast regagnèrent leur monastère le jour de Noël et en chassèrent les 15 moines qui y résidaient. L'exode des malheureux ménagers, sacrifiés par les diplomates s'accéléra rapidement.

Le 24 mars 1484, Antoine de Crèvecoeur, gouverneur de l'Artois, convoqua ceux qui s'entêtaient à rester et leur donna huit jours pour déguerpir.

Lorsque dix ans plus tard, Charles VIII rompit le mariage avant qu'il eût été consommé, il refusa de rendre la dot tout en gardant la femme comme otage. Mais Maximilien avait derrière lui tous ses sujets. Au traité de Senlis, le 23 mai 1493, Charles VIII dut restituer l'Artois et la Franche-Comté.

# DOCUMENT 1

## L'ORDRE D'EXPULSION

**2 JUIN 1479**

... Loys par la grâce de Dieu, roy de France, A tous ceulx que ces présentes lettres verront, salut. Comme, depuis que nostre ville d'Arras, qui est de l'ancien patrimoine et domaine de la couronne de France, a esté réduite et mise en nos mains, les habitans en icelle DESCONGNOISSANT LES GRANS GRACES QUE LEUR AVONS LIBERALEMENT FAICTES, en leur pardonnant et abolissant les crimes, délitz, maléfices, rebellions et désobéissances par eulx faictes et commises, en leur restituant et laissant joir de leurs biens, lesquels avecques leurs corps, ilz avoient commis et confisquez par la rébellion et désobéissance, qu'ilz firent et commirent après l'obéissance par eulz à nous faite, et qu'ils EURENT FAIT SERMENT SOLENNEL de nous estre bons et loyaulx pour le temps à venir, AIENT TENUS MOIENS ET PRATIQUES AVEC LES AUTRICOIS, noz rebelles et désobéissons subgets, DE REMETTRE ET LEUR BAILLER DE RECHIEF LA DITE VILLE EN LEURS MAINS ; por quoy, pour obvier à leurs mauvaises et dampnables entreprises, ayons toute ceste année tenu en garnison en ladite ville d'Arras, le nombre de huit cens lances fournies de nostre grant ordonnance, qui ont continuellement de jour et de nuyt, vaqué et entendu à la garde et seurté de ladite ville, sans bonnement nous faire autre service, parce qu'ilz n'ont osé saillir aux champs sur nos rebelles subgets ; et pour y donner ordre et provision pour le temps a venir, ayons par l'avis et déliberacion de plusieurs des princes et seigneurs de nostre sang et lignage, et gens de nostre grant conseil pour ce convoquez et assemblez en grant nombre, ORDONNE FAIRE WIDER ET MECTRE HORS DE LA DITE VILLE D'ARRAS ; les HABITANS EN ICELLE ET Y FAIRE HABITER ET DEMOURER DE NOZ AUTRES BONS ET LOYAULX SUBGETZ des villes de nostre royaume a nous loyales et obéissons, tant marchands de toutes marchandises que gens de tous estatz, mestiers et vacacions ; et, pour adviser et ordonner quelles gens marchans et de mestier seront nommés, soient choisiz et esleuz pour aller demeurer et habiter en nostre dite ville d'Arras, ayons par l'avis et délibération que dessus, ordonné FAIRE TENIR UNE JOURNEE ET ASSEMBLEE EN NOSTRE VILLE DE PARIS, au douzième jour de ce présent mois de juing, pour laquelle journée et assemblée tenir e par nous nous soit besoing commettre, depputer ordonner et establir gens notables et grant auctorité et prudence, qui nous soient seurs et stables..

**DOCUMENT 2**

**DU PAIEMENT DES FRAIS DE L'INSTALLATION**

**DES COLONS A ARRAS**

**4 JUILLET 1479**

Loys, par la grâce de Dieu, roy de France, aux bailliz de Troyes et de Chaumont et esleuz sur le fait de nos aides auxdits lieux, ou à leurs lieutenants ou commis, salut. ...Comme ayons enjoinct envoyer en nostre ville d'Arras certain nombre de gens et mesmement en aucunes villes de vos baillages le nombre de quatre-vingt-huit mesnagiers avec six marchans, c'est assavoir quarente-huit mesnagiers et trois marchans pour la ville de Troyes ... vous mandons, commandons et expressement enjoignons, que tous les frais qu'il a convenu et conviendra faire, tant pour envoyer lesdits marchans et mesnagiers en nostre ville d'Arras, qu'ilz doivent fournir et qui leur ont esté enjoinctz y envoyer pas nos commissaires, le charroy et voiture d'eulx ; leurs femmes, enffans et mesnages jusques en la ville d'Arras, comme pour leur vivre, nourriture et entretenement de deux mois après qu'ils seront arrivés audit Arras (1) vous appelez douze des plus notables gens de ladite ville, tels que verrez estre à faire, mettez sus, asseiez et imposez sur tous les manans et habitants de nos dites villes et forsbourgs de Troyes, et es autres lieux ; comme dit est, de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient, privilégiez et non privilégiez, et sans préjudice de leurs privilèges pour ceste fois, réservé seulement les gens d'église, nos officiers ordinaires et commansaulx ...

(1) *Une lettre du 14 août constate que chaque ménage recevra pendant deux mois à partir du 15 août, 60 sous, la femme 40, chaque enfant 20 sous par mois, et que les enfants en nourrice seront nourris au dépens de la ville pendant un an.*

## DOCUMENT 3

5 JUILLET 1479

### A TOURS

#### LISTE DES ESLEUZ PAR LES COMMIS DE CHASCUN MESTIER

2 selliers	1 tondeur
1 tanneur	1 coutellier
1 esguilletier	1 armensier
1 texier	1 esperonnier
3 cordonniers	2 brigandiniers
1 serrurier	1 routisseur
2 cousturiers	2 bouchers
1 mareschal	1 houstellier
2 chassetiers	1 orfèvre
1 tonnelier	1 puitier ou pintier
1 menuzier	1 barbier
1 mazon	1 charpentier
1 chappelier	3 boulengiers
1 courroieulx	1 fourbisseur
1 pasticier	1 pelletier
1 charron	3 marchands

## DOCUMENT 4

### LA QUESTION DE LA DRAPERIE

Réponse de Louis XI, le 30 janvier 1480 aux lettres présentées par Nicolas Copain le 13 mars 1479.

A nos chiers-et bien amez  
les bourgeois, marchans et habitans  
de nostre ville de Franchise.

Chiers et bien amez.

Nous avons receu vos lettres ; et AU REGARD DE VOZ FRANCHISES, nous les vous voulons entretenir, et nous avons octroié lettres pour vous faire rendre ce qui a esté prins du vostre par LES PEAGES et que doresnavant ON NE PREIGNE RIENS DE VOUS des choses que vous menerez ou ferez mener à Franchise, comme vous venez.

Touchant d'avoir maire et eschevins à Franchise, et de ce qui est deu à aucuns par les villes dont ilz sont, nous avons envoyé par delà Maistre Guillaume de Choisy pour donner ordre à toutes ces choses et nous advertir des plus neccessaires. Et pour ce tirez vous devers lui, et il vous donnera provision sur tout.

DE LA DRAPPERIE, qui avoit esté commancée, NOUS SUMMES BIEN CONTENTS QUE VOUS LA FACIEZ CONTINUER ET PARFAIRE, en la meilleure manière qui sera advisée pour le bien de nous, de la ville et d'entre vous. Et pour ce faites y ainsi que ledit Choisy et vous adviserez pour le mēulx.

DES FEMMES QUE VOUS DEMANDEZ POUR APRANDRE LES VOSTRES A FAIRE DES SAYETES. NOUS NE VOULONS PAS QUE HOMME NE FEMME DU PAYS DEMEURE EN LA VILLE, SINON CEULX QUE AVONS ORDONNE ; mais se vous ou vos femmes voulez faire des sayetes, et d'autres marchandises que vous verrez estre neccessaires, nous en sommes (contens).

Donné au Pleissis du Parc, le pénultième jour de janvier.

*Louis*

**DOCUMENT 5**  
**DE LA DRAPERIE**  
**NOUVEL ENCOURAGEMENT**  
**11 JUIN 1481**

... En notre bonne ville de Franchise, au lieu des dits XL marchans qui restent encore à y envoyer, les villes et lieux qui estoient tenuz de les envoyer, au lieu d'iceulx, lesquelz avons ordonné faire résidence en personne et avoir chacun mille écus en marchandise en ladite ville, seront tenuz et contrains à faire quatre bonnes bourses de cinq cens éscuz pour chacun marchand déffailant, pour convertir en l'achapt de laynes et autres choses touchans le fait et artiffice de drapperie, que nous voulons et désirons singulièrement être eslevé et mis sus en icelle ville. Lesquelles quatre bourses seront conduictes par quatre facteurs, hommes de bien, experts et entenduz audit fait de drapperie ... et pour du tout parachever de peupler, seront encore envoyez et nombre et quantité de trois cens cinquante gens de mestier et méquanicques...

... Et en outre, affin que le dict fait et artiffice de drapperie se puisse mieulx conduire en nos dictes ville et cité de Franchise, et pour obvieraux abbuz qui se pourroient faire, nous voulons et ordonnons que les draps qui y seront faiz soient veuz et visitez par deux ou trois hommes exprès.. Et que les draps qui se feront esdictes ville et cité de Franchise soient scellez d'un seel de plomb qui sera à ce expressément ordonné, ouquel seel aura de l'ung des costez un F couronné et de chacun costé d'icelle une petite fleur de liz et de l'autre part une grant fleur de liz couronnée...

...semblablement tous les draps qui seront faits en icelle ville et cité, quelque part qu'ils soient menez et conduits, soit par eau ou par terre, et en quelsconques villes, lieux, foires, et marchez qu'ils soient menez, vendus, eschangez ou autrement distribuez ; soient francs, quictes, et exempts de tous péages, travers, travages, imposition de XII deniers pour la livre et autres acquitz et subvencions quelzconques que on a acoustumé prendre et lever sur draps.. Et en outre affin que les drappiers, foulons et autres gens besongnans audict mestier et artiffice de drapperie se puissent mieulx entretenir, nous voulons qu'ils joyssent et usent de telz et semblables libertez, previleiges et franchises que font et ont acoustumé faire les drappiers foulons et autres gens besongnans en drapperie en nostre ville de Roëun ...

... Que toutes et quantes fois que les eschev ins de la dicte ville de Franchise verront qu'il sera en icelle de draps à souffisance pour fournir les habitans et gens estans en icelle, qu'ils puissent deffendre et faire deffendre de non en vendre aucunes autres en icelle ville et cité...

Donné à Cléry par le roy

*G. Briçonnet*

## Bibliographie

Sur Louis XI : très nombreuses références dans le Louis XI de Paul Murray Kendall (Fayard 1974) p. 556-565

Sur Arras

- BOUTIOT : Louis XI et la ville d'Arras : mémoires de l'Académie d'Arras 1867
- CÔMMYNES : mémoires
- DU CLERCQ Jacques : mémoires - Bruxelles 1829
- DUSEVEL : Louis XI et les bourgeois d'Arras dans "La Picardie" 1855
- GANDHILLON René : Politique économique de Louis XI Paris 1941
- GUESNON : inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras
- HIRSCHAUER : les Etats d'Artois - Paris 1923
- LAROCHE : Une vengeance de Louis XI : mémoires de l'Académie d'Arras 1865
- LECESNE : Histoire d'Arras - Arras 1880
- PARIS : Louis XI et la ville d'Arras - Arras 1868
- SEE Henri : Louis XI et les villes - Paris 1891
- STERN Henri : Les habitants d'Evreux et le repeuplement d'Arras - Nogent le Rotrou 1923
- THEILHARD DE CHARDIN : Comptes de voyage d'habitants de Montferrand à Arras - Paris 1906